



Direction de la voirie et des déplacements

2019 DVD 100 DU Secteur Maine-Montparnasse (6e, 14^e et 15e). Convention de financement avec Ile de France Mobilités concernant une étude de pôle.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le secteur Maine-Montparnasse, situé entre la place du 18 juin 1940 et le pont des 5 Martyrs du Lycée Buffon, constitue un des territoires les mieux desservis de la capitale avec la présence d'une gare et d'une offre très dense en transport en communs.

La gare Montparnasse est une des principales portes d'entrée de Paris à l'échelle nationale et francilienne puisqu'elle concentre la plupart des dessertes ferrées de /vers le Sud-Ouest et l'Ouest de la France et de l'Île-de-France ainsi que des liaisons avec les deux grands aéroports franciliens. Elle est organisée en trois pôles aux fréquentations très contrastées. Connecté au métro et à l'espace public par trois entrées, le hall Maine (Montparnasse 1) concentre la quasi-totalité des échanges. Le hall Pasteur (Montparnasse 2) est excentré, moins connu et bien connecté aux espaces de stationnement et de dépose-minute de la SNCF. Le hall Vaugirard (Montparnasse 3) permet d'exploiter quelques lignes supplémentaires.

Le site est desservi par 4 lignes de métro organisées sous la forme d'un bipôle avec de longues circulations mécanisées reliant les lignes 4 et 12 situées sous la place du 18 juin 1940 aux lignes 6 et 13 situées sous les places Bienvenüe et Raoul Dautry.

De nombreux bus ont leur terminus ou traversent le site, avec en particulier une station-bus en cours de réaménagement au niveau de la place Raoul Dautry et des parcours complexes et lents sur la place du 18 juin 1940.

Les trames viaires existantes, conçues dans les années 70 dans une logique d'urbanisme sur dalle et dans la perspective du projet de radiale Vercingétorix, accordent une très faible place aux modes actifs.

Des interventions importantes ont commencé à être engagées avec la modernisation de la gare Montparnasse, la désaturation de la salle d'échanges entre la gare et le métro, le réaménagement de la station-bus place Raoul Dautry, les aménagements de la rocade des gares et la création d'une vélostation.

En complément de ces actions, la Ville de Paris et la copropriété de l'Ensemble immobilier de la Tour Maine-Montparnasse ont lancé en mars 2018 une réflexion urbaine sur le secteur. A l'issue d'un dialogue compétitif avec quatre équipes pluridisciplinaires, la CAO du groupement de commande constitué avec la copropriété a attribué le marché de maîtrise d'œuvre urbaine à une équipe animée par Rogers Stirk Harbour + Partners. La concertation publique sur le projet est actuellement en cours et il est prévu de la poursuivre jusque fin 2020. Plusieurs orientations proposées restructurent fortement le quartier :

- nouvelles traversées de l'îlot privé dans le prolongement de la rue de Rennes et des boulevards
- nouveau parcours à l'air libre vers la gare depuis les lignes 4 et 12 du métro
- réaménagement des places du 18 juin 1940 et Raoul Dautry
- augmentation de la place accordée aux modes actifs et aux transports collectifs pour les rues du Départ, de l'Arrivée, du Commandant René Mouchotte ainsi que pour l'avenue du Maine
- reconversion partielle du tunnel routier du Maine, avec une moitié du tunnel reconvertie en services de mobilité et l'autre moitié circulée à double sens

Pour enrichir ces propositions et assurer une multi-modalité optimale à l'échelle d'un périmètre qui pourrait dépasser le périmètre opérationnel du projet urbain Maine-Montparnasse, il est proposé que la Ville de Paris et Ile-de France Mobilités lancent une étude de pôle.

Cette étude a pour finalité de définir, dans un peu plus d'un an, un programme de travaux et de financement entre les différents acteurs. Il est proposé qu'elle soit pilotée par un comité de pôle regroupant Ile-de France Mobilités, la Ville de Paris, les Mairies des 6^e, 14 et 15^e arrondissements, la SNCF, la RATP, et les propriétaires fonciers concernés comme la copropriété de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse. Ce comité pourra s'ouvrir selon les thématiques à d'autres acteurs.

L'étude de pôle sera coordonnée avec l'étude urbaine de Rogers Stirk Harbour + Partners, avec l'étude de trafic à mener dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet urbain et avec d'autres études de la RATP sur le métro (mise en accessibilité de la ligne 6, automatisation et changement du matériel de ligne 13).

La convention, qui vous est ici présentée, précise les modalités de réalisation de l'étude ainsi que celles de son financement.

L'étude sera réalisée en quatre phases : 1-diagnostic ; 2-scénarios ; 3-approfondissement du scénario retenu ; 4-périmètres d'intervention des maîtrises d'ouvrage et répartition des financements

Le budget de l'étude est estimé à 100 000 € HT. Le plan de financement prévoit que la Ville de Paris attribue à Ile-de-France Mobilités une subvention maximale, non révisable et non actualisable de 50 000 € non imposable à la TVA, correspondant à 50% du coût HT de l'étude estimée à 100 000€.

La SNCF versera au diagnostic les résultats d'enquêtes réalisées en 2012-2013 (comptages, parts modales pour le rabattement...) préalablement au projet de modernisation de la gare actuellement en travaux jusque fin 2020. A l'issue des travaux de modernisation de la gare, de nouvelles enquêtes pourront être conduites par la SNCF pour auditer les conditions réelles de déplacements.

Pour le début de l'étude, la SNCF transmettra notamment les données relatives à l'utilisation des déposes-minutes, des déposes-taxis et de ses parkings concédés, ce qui permettra d'étudier leur optimisation et l'amélioration des conditions d'accueil des différents modes de déplacement sur le foncier de la gare.

La RATP versera au diagnostic son étude réalisée en 2018 sur le fonctionnement et le trafic des bus et métros du site ; elle fournira notamment les données d'exploitation utiles et les résultats des études de mise en accessibilité de la ligne 6, et automatisation et changement du matériel de ligne 13.

La participation de la copropriété de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse, directement intéressée par la réorganisation des mobilités et par l'adaptation des équipements publics de voirie qui la desservent, se fera de manière proportionnée dans le cadre des conventions de projet urbain partenarial à négocier avec la Ville de Paris.

Après achèvement de l'intégralité de l'étude par le prestataire missionné par Ile-de France Mobilités, le remboursement sera effectué en un versement unique, au vu de la présentation de l'état récapitulatif des dépenses.

Je vous demande de m'autoriser à signer avec Ile-de-France Mobilités la convention de financement de l'étude de pôle de Montparnasse.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris